

Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 19 septembre 2024

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 16

OBJET : Demande de subvention.

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Laurent NOEL
Mme Christine DIESCHOUK à Mme Cindy BERTRAND
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

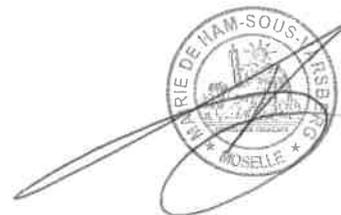
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder la subvention exceptionnelle suivante :

- 436.80 euros (0.15€ * 2912 Hab) pour le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir auprès du Conseil Départemental de la Moselle.
(A l'unanimité)

Publié le : 19.09.2024

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 19 septembre 2024
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 19 septembre 2024
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 19 septembre 2024

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 16

OBJET : Cession d'une partie de la parcelle 405 section 02.

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Laurent NOEL
Mme Christine DIESCHOUK à Mme Cindy BERTRAND
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que le terrain de 65 m², parcelle 405 section 02 n'est pas utilisé par la commune.

Considérant que ledit terrain n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal,

Considérant que ledit terrain appartient au domaine privé communal,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du terrain de 65 m² situé section 405 parcelle 02 établie par le service des Domaines par courrier en date du 30 juillet 2024,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de ce terrain et d'en définir les conditions générales de vente.

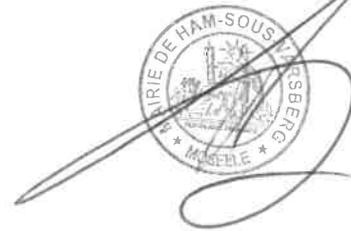
Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la cession du terrain susmentionné au prix de 20 €/m².
- DIT que tous les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce terrain, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Publié le : 19.09.2024

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 19 septembre 2024
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 19 septembre 2024
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 19 septembre 2024

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 16

OBJET : Rapport administratif 2023 du Syndicat Intercommunal des Eaux.

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Laurent NOEL
Mme Christine DIESCHOUK à Mme Cindy BERTRAND
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY

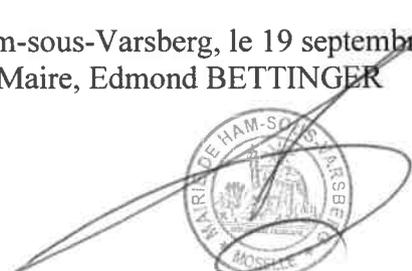
Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le Maire, conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui impose « au Maire de présenter à son Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice », a présenté le rapport des activités du S.I.E. (Syndicat Intercommunal des Eaux) pour l'exercice 2023.

Publié le : 19.09.2024

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 19 septembre 2024
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 19 septembre 2024
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 19 septembre 2024

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 16

**OBJET : Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Warndt
(C.C.W.).**

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTE ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Laurent NOEL
Mme Christine DIESCHOUK à Mme Cindy BERTRAND
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY

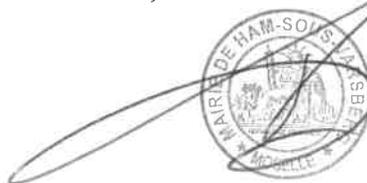
Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement », a présenté les rapports des activités de la Communauté de Communes du Warndt (CCW), pour l'exercice 2023.

Publié le : 19.09.2024

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 19 septembre 2024
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 19 septembre 2024
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 19 septembre 2024

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 16

OBJET : Modification du tableau des effectifs.

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Laurent NOEL
Mme Christine DIESCHOUK à Mme Cindy BERTRAND
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

la création d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet 31,54/35, à compter du 19 septembre 2024.

la suppression d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet 28/35, à compter du 01 octobre 2024.

la création d'un poste d'attaché principal, à temps complet, à compter du 19 septembre 2024.

la création d'un poste d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 19 septembre 2024.

la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet, à compter du 19 septembre 2024.

la suppression d'un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 19 septembre 2024.

la suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 19 septembre 2024.

la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 19 septembre 2024.

Si les postes ne peuvent être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L 332-8 ou L332-14 du CGFP selon le type de recrutement. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondante.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide

D'approuver la proposition de Monsieur le Maire,

De modifier ainsi le tableau des emplois,

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour information, les postes communaux ouverts sont fixés comme suit :

Service administratif :

- 1 attaché principal (temps complet, non pourvu)
- 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe (temps complet)
- 1 rédacteur (temps complet)
- 2 adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe (temps complet, 1 non pourvu)
- 2 adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe (temps complet, non pourvu)
- 2 adjoint administratif territorial (temps complet, 1 non pourvu)
- 1 adjoint administratif territorial (temps non complet 7h30/35h00)
- 1 adjoint administratif territorial (temps non complet 10h00/35h00)
- 1 contrat alternance à temps complet

Service technique :

- 1 adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (temps complet, non pourvu)
- 2 adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe (temps complet, non pourvu)
- 6 adjoints techniques territoriaux (temps complet, 1 non pourvu)
- 1 adjoint technique territorial (temps non complet)
- 1 adjoint technique territorial aux écoles (temps non complet – 31,54 heures)
- 1 adjoint technique territorial aux écoles (temps non complet – 26 heures)

Publié le : 19.09.2024

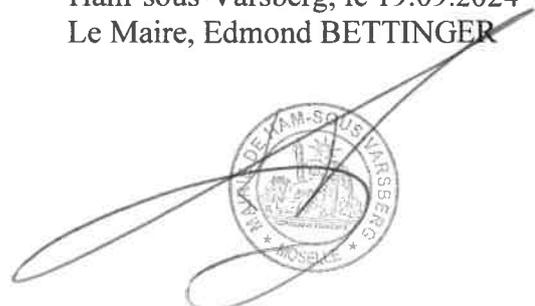
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 19.09.2024

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 19.09.2024

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 19 septembre 2024

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 16

OBJET : Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires.

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Laurent NOEL
Mme Christine DIESCHOUK à Mme Cindy BERTRAND
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 (alinéa 5, non abrogé) ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 susvisé, les Centres de Gestion peuvent souscrire des contrats d'assurance pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 29 novembre 2023, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Décide :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **GENERALI VIE**

Courtier : **WTW**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- **Agents affiliés à la CNRACL**

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : (garanties/franchises/taux)

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.91 %	
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.60 %	
Tous les risques, avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.36 %	X
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.02 %	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.54 %	

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC**

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : (garanties/franchises/taux)

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,45 %	X
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,17 %	

Aux taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 2 : Le conseil DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : Le conseil DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

Article 4 : Le conseil CHARGE le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Article 5 : Le conseil PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

Publié le : 19.09.2024

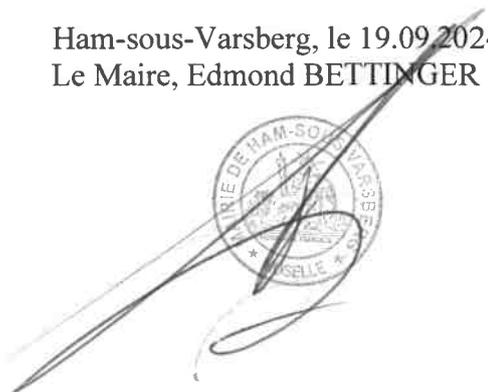
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 19.09.2024

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 19.09.2024

Le Maire, Edmond BETTINGER

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG' and 'LE MAIRE' around a central emblem. The signature is a cursive script that loops across the stamp.

Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 19 septembre 2024

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 16

OBJET : Adhésion au service de vérification des dossiers retraite du centre de gestion de la Moselle.

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Laurent NOEL
Mme Christine DIESCHOUK à Mme Cindy BERTRAND
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du 29/05/2024 relative aux modalités d'adhésion au service Retraites, et aux prestations proposées par ce service, qui adopte les principes de la présente convention et d'une tarification applicable à compter du 1er janvier 2025,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de signer une convention entre la commune de HAM-SOUS-VARSBERG et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

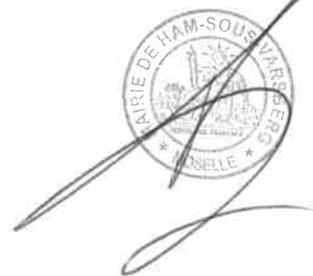
DÉCIDE d'adhérer à la mission facultative d'assistance du CDG57 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents qui découlent de l'adhésion ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

Publié le : 19.09.2024

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 19.09.2024
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 19.09.2024
Le Maire, Edmond BETTINGER



**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 septembre 2024

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

OBJET : Modification de la convention ADS.

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Laurent NOEL
Mme Christine DIESCHOUK à Mme Cindy BERTRAND
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Monsieur Edmond BETTINGER, Maire expose :

Des infractions ont été constatées en matière d'urbanisme, notamment celles relevant d'exécution de travaux sans autorisation, ou non conformes à l'autorisation délivrée.

Les Maires de la C.C.W. souhaiteraient missionner les agents du service instructeur afin qu'ils accomplissent, pour leur compte, les missions de contrôle inhérentes au suivi de chantier des autorisations d'urbanisme.

Aussi il convient de modifier le point b de l'article 2 de la convention de mise à disposition du « service commun » de la C.C.W. pour l'instruction des autorisations d'urbanisme comme suit :

« b) contrôle de la conformité des travaux (récolement) :

Le récolement, lorsqu'il est obligatoire ou lorsque le maire a décidé de le réaliser, en particulier en amont d'une éventuelle procédure contentieuse, est assuré par le service commun de la C.C.W.. »

Ce récolement était jusqu'à présent assuré par les services de la commune concernée.

Enfin, considérant l'article L.480-1 du Code de l'Urbanisme qui précise : « Les infractions aux dispositions des titres Ier, II, III, IV et VI du présent livre sont constatées par tous officiers ou agents de police judiciaire ainsi que par tous les fonctionnaires et agents de l'Etat et des collectivités publiques commissionnés à cet effet par le maire (...) et assermentés (...) » ;

Il appartiendra donc à chaque maire de l'intercommunalité de prendre un arrêté de commissionnement pour les agents du service commun.

Par ailleurs, Monsieur le Président de la C.C.W. demandera au Président du Tribunal judiciaire de Metz l'assermentation de ses agents.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la modification de la convention de mise à disposition du service commun
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents, à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

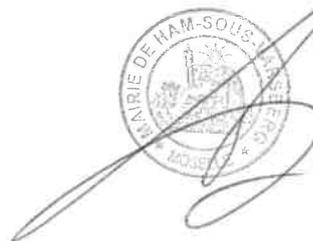
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- adopte la modification de la convention de mise à disposition du service commun
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents, à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 19.09.2024

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 19 septembre 2024
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 19 septembre 2024
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 19 septembre 2024

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 16

**OBJET : Redevance annuelle d'occupation du domaine public routier due par
Orange, SFR, Warndt Fibre et la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie.**

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Fabrice BURTIN.

Absent (s) avant donné procuration : Mme Sandra RESLINGER à M. Laurent NOEL
Mme Christine DIESCHOUK à Mme Cindy BERTRAND
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Vanessa TERRY

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Vu le décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 définissant les montants des redevances dues par Orange, SFR, Warndt Fibre et la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie,
Considérant, que ces taux sont revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la redevance maximale d'occupation du domaine public routier, à savoir :

Pour ORANGE

Redevance 2024 (patrimoine au 31/12/2023)

Type d'implantation

Artère aérienne :	1.826 km	x	64.36 €	=	117.52 €
Artère en sous-sol :	23.015 km	x	48.27 €	=	1 110.93 €
Emprise au sol :	1.90 m2	x	32.18 €	=	61.14 €

Soit un total de : **1 289.60 €**

Pour SFR

Redevance 2024 (patrimoine au 31/12/2023)

Type d'implantation

Artère aérienne : 1.914 km x 64.36 € = 123.19 €

Soit un total de : **123.19 €**

Pour Warndt Fibre

Redevance 2024 (patrimoine au 31/12/2023)

Type d'implantation

Artère aérienne : 17.603 km x 64.36 € = 1 132.93 €

Artère en sous-sol : 4.815 km x 48.27 € = 232.42 €

Soit un total de : **= 1 365.35 €**

Pour la Communauté d'agglomération Saint-Avoid Synergie :

Redevance 2024 (patrimoine au 31/12/2023)

Type d'implantation

Artère en sous-sol : 220 m x 48.27 € = 10.62 €

Soit un total de : **10.62 €**

Publié le : 19.09.2024

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 19.09.2024

Tous les membres présents ont signé au registre
Ham-sous-Varsberg, le 19.09.2024

Le Maire, Edmond BETTINGER

